	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 juin 2023</b>	<b>N° 2023-364</b>

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE  
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES  
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45  
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20  
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00  
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00  
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50  
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30  
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30  
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30  
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50  
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30  
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55  
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50  
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20  
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10  
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

**EXCUSE(S) :**

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 juin 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Solidarités Urbaines</b>	<b>N° 2023-364</b>

---

**Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats -  
Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre de manière efficace à la question des squats et des bidonvilles dans les grandes métropoles, le cadre d'actions des pouvoirs publics s'appuie depuis 2018 sur une instruction interministérielle visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles

Le nouveau cadre d'actions propose un changement de modèle : dépasser l'approche centrée sur les évacuations de campements illicites, et inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition, en passant par la prévention des installations.

Dans le cadre de la stratégie de résorption de squats, établie en partenariat avec les villes, le Département et l'Etat, pilote de la plateforme départementale de résorption, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique volontariste en la matière. Ces engagements portent d'une part sur la sécurisation des conditions de vie dans les squats existants, d'autre part sur l'élaboration de solutions d'hébergement pour les plus vulnérables qui sont dans un processus d'insertion durable sur le territoire, en complément des dispositifs de droit commun.

Ces interventions s'appuient en grande partie sur des missions essentielles portées par le GIP Médiation : recenser, connaître, dialoguer avec les personnes en situation de squat et favoriser leur accès au droit et aux dispositifs de droit commun.

## **1. Contexte**

Depuis 2015, le GIP Médiation, soutenu notamment par Bordeaux Métropole, intervient sur les sites occupés par des bidonvilles et des squats et a élargi peu à peu son champ et son territoire d'intervention pour répondre aux besoins croissants du territoire. En 2019, la Métropole s'est engagée encore davantage dans la prévention, la gestion et la résorption des squats, par la création d'une mission squats au sein de ses services, qui s'appuie sur le GIP médiation, pour connaître et intervenir sur les différents sites concernés. Aujourd'hui, près de 1 800 personnes vivent dans plus de 100 squats et 20 bidonvilles répartis sur le territoire métropolitain, dont deux tiers des personnes d'origine européenne (bulgares et roumains).

Dans ce contexte, les interventions des médiateurs visent à connaître les situations de l'ensemble des squats recensés, à participer à l'amélioration des conditions de vie en

sollicitant les partenaires, à permettre l'accès aux droits en mettant en relation les personnes avec les institutions et à prévenir voire résoudre les conflits entre les groupes au sein d'un squat ou avec le voisinage.

L'action des médiateurs en squats s'inscrit pleinement dans les missions de médiation telles qu'elles sont définies par la Charte de référence de la médiation sociale, produite par la Délégation interministérielle à la ville en 2001. La médiation sociale y est définie comme « un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ». Un certain nombre de principes d'intervention est précisé, comme la neutralité, le libre consentement, le dialogue, avec un fort engagement déontologique. Le travail des médiateurs consiste ainsi, dans le cadre des squats, à « aller vers » et à « faire avec ».

## 2. Bilan de la médiation en 2022

L'activité de l'équipe de médiateurs squats s'est poursuivie en 2022 avec plus de 600 sorties sur 192 sites avec les principaux axes d'intervention suivants :

- les conditions de vie dans les squats en lien avec les services métropolitains et municipaux, les associations et les occupants par des actions de mobilisation communautaire. Des ateliers de sensibilisation pour limiter les risques d'accidents électriques et des dysfonctionnements en lien avec les branchements sauvages. Une vigilance sur les accès à l'eau, surtout en période de forte chaleur, et sur les branchements pour limiter le gaspillage. L'accompagnement des réponses sur les questions d'hygiène (gestion des déchets, sanitaires, prolifération des nuisibles...),
- la mise en relation des publics pour l'accès aux droits vers l'ensemble des services de droit commun : nombreuses co-interventions sur site avec les CCAS, les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) et les services du Département,
- la médiation de voisinage avec les riverains, en lien également avec les élus des communes concernées,
- la gestion ou la prévention des conflits entre les habitants au sein des squats et bidonvilles,
- le lien avec l'ensemble du tissu partenarial socio-éducatif dans un souci de sensibilisation, d'acculturation et de co-intervention sur site :
  - ✓ séquences de transmission de savoirs et de connaissances sur les différents groupes et les dynamiques migratoires,
  - ✓ organisation de temps communs d'intervention sur sites afin de préserver les fonctions et les rôles de chacun (en premier lieu avec le CCAS sur les thématiques de domiciliation, mais aussi la Protection maternelle et infantile (PMI), les Maisons départementales de la solidarité (MDS), les enseignants et les intervenants médico-sociaux),
  - ✓ expérimentation d'ateliers collectifs sur la santé bucco-dentaire.
- fonction de reporting auprès des communes et de Bordeaux Métropole :
  - ✓ alerte sur les mouvements,
  - ✓ vigilance sur les évolutions des conditions de vie et difficultés dans les parcours d'accès aux droits,
  - ✓ participation à la constitution et au fonctionnement des instances de gouvernance et d'intervention relatives aux squats au niveau municipal et métropolitain,
  - ✓ accompagnement des démarches de résorption en lien avec les communes, Bordeaux Métropole, le Département et l'Etat ainsi que les opérateurs.

Les deux axes forts, que sont la santé et la scolarité, sont restés des enjeux importants avec l'accroissement du nombre de co-interventions sur l'accès aux soins permettant une veille sanitaire et le maintien du projet de médiation scolaire en partenariat avec la Direction interministérielle de l'hébergement et de l'accès au logement (DIHAL), et la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Ceci a permis de limiter

les déscolarisations lors de relogements ou de départs des familles, et d'améliorer l'inclusion à l'école pour des mineurs de 2 à 16 ans.

### **3. Perspectives 2023 : maintien des activités et renforcement de l'accompagnement aux conditions de vie**

Outre les interventions de l'équipe de médiateurs sur une approche généraliste des squats et bidonvilles, les activités thématiques sont maintenues :

- sur l'axe sanitaire, le GIP Médiation participe à la coordination des réponses en matière d'accès aux soins pour les publics vivants en squat et bidonville avec ses partenaires dans le cadre du Collectif des Acteurs Sanitaire Mobiles (CASaM). Le GIP Médiation maintient des co-interventions sur sites avec les professionnels de santé, développe l'axe prévention et réduction des risques en santé sexuelle, avec un axe fort sur les violences faites aux femmes,
- sur l'axe éducatif, le GIP Médiation a comme perspective un renfort du poste déjà dédié à la médiation scolaire avec un soutien financier de l'Etat. Cette action, qui répond aux difficultés liées à l'absentéisme constaté dans plusieurs établissements scolaires et au risque de décrochage des enfants vivant en squats ou bidonvilles, s'inscrit dans la perspective de l'ouverture d'Espaces temporaires d'insertion (ETI) en 2023 (Bordeaux, Floirac par exemple).

Durant l'année 2023, le GIP médiation souhaite pérenniser un poste de médiateur référent « conditions de vie ». La préfiguration de ce poste a été travaillée durant l'année 2022 en lien avec la mission squats de Bordeaux Métropole. Les questions des conditions de vie dans les squats et bidonvilles est un sujet majeur, que ce soit pour les occupants, pour les institutions et pour le voisinage des sites. Leur maîtrise et leur accompagnement répondent à de multiples enjeux : salubrité, sécurité, urbanisme, environnement, santé publique, trouble à l'ordre public. L'accompagnement renforcé sur ces questions permettra d'atténuer les lourdes charges qui impactent Bordeaux Métropole en particulier dans les coûts induits par les interventions techniques récurrentes et les opérations de nettoyage des grands sites après résorption.

Avec l'appui de ce poste de médiateur « référent des conditions de vie », Le GIP Médiation souhaite développer une approche projet en mettant en œuvre des actions de mobilisation communautaire déjà expérimentées en début d'année dont les objectifs seront :

- d'élaborer un projet de vie global (conditions de vie, accès aux soins et scolarité) d'un site tenant compte de la situation géographique, des publics et des besoins,
- de suivre et évaluer régulièrement les réponses apportées par l'ensemble des parties prenantes (occupants, institutions et associations) afin de prévenir au plus tôt les nouvelles difficultés et adapter les réponses,
- de développer et accompagner la mobilisation communautaire pour la participation des occupants dans la gestion et l'élaboration des réponses,
- de renforcer la veille sociale, sanitaire et scolaire auprès des occupants.

Pour mémoire, le budget global du GIP Médiation en 2022 était de 1 076 972 € dont 923 472 € de dépenses de personnels. La subvention de Bordeaux Métropole était de 167 000 € (soit 15.5%).

Pour assurer la montée en charge des actions autour des conditions de vie, il est proposé d'augmenter la subvention de 33 000 euros afin de financer en partie le poste à créer, ce qui porterait le soutien financier de Bordeaux Métropole à **200 000 €** en 2023, soit 15,2 % du budget global du GIP. Ce dernier s'élève pour 2023 à 1 316 053 €, dont 1 173 487 € de dépenses de personnel. Il est en augmentation par rapport à 2022 du fait de la hausse des frais de personnel intégrant les évolutions réglementaires (réévaluation du SMIC, évolution de la convention collective et la professionnalisation des médiateurs aujourd'hui certifiés) et le poste supplémentaire.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération communautaire n°2014/105 du 14 février 2014, décidant de mettre en place et de financer une mission de médiation en faveur des populations d'origine bulgare et roumaine en situation de squat à l'échelle du territoire métropolitain, de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social,

**VU** la délibération communautaire n°2014/438 du 11 juillet 2014, décidant l'adhésion de Bordeaux Métropole au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation,

**VU** la délibération métropolitaine n°2019/384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le bilan des actions 2023 du GIP Médiation démontre l'utilité sociale et la pertinence des interventions des agents de médiation auprès des populations en situation de squats,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser le financement de Bordeaux Métropole au GIP Médiation,

**Article 2** : d'attribuer une subvention de 200 000 euros à ce groupement pour l'année 2023, selon les modalités du projet de convention joint,

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée,

**Article 4** : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 657382, chapitre 65, fonction 424,

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur EGRON, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 JUILLET 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>7 JUILLET 2023</b>	le Conseiller délégué,
	Monsieur Stéphane PFEIFFER